

Le Nord

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES
15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

| CONDITIONS | | PUBLICITE | |
|--|-----------|-----------------------|---------------|
| Par la poste, Un an..... | 80 francs | annonces..... | la ligne 0,25 |
| ix mois..... | 10 francs | Reclames..... | — 0,30 |
| trois mois..... | 5 francs | Chats-divers..... | — 0,40 |
| Departements non-limitrophes et Etranger, port en sus. | | Chronique locale..... | — 0,50 |
| | | Échos..... | — 0,50 |
| | | Gazette du Nord..... | — 0,60 |

Temps probable. — En France, le temps restera chaud ; des orages sont probables.

La prière exprime l'homme tout entier, et dit sa misère et sa grandeur.

H. ELLEA.

CHOS PARLEMENTAIRES

A LA COMMISSION DU TRAVAIL

La commission du travail a examiné un grand nombre d'amendements à la loi de 1902, dont la discussion reprendra aujourd'hui à la Chambre des députés. Elle a adopté une rédaction de l'article 2 qui est la suivante :

Un règlement d'administration publique déterminera les exceptions qu'il y a à apporter aux dispositions de l'article 1er : 1° pour les travaux à feu continu exécutés normalement par des équipes successives, et pour les opérations à marche continue ; 2° pour les opérations qui ne peuvent être exécutées qu'en raison de certaines circonstances ou complémentaires ; 3° pour les cas d'accident ou pour des raisons de force majeure ; 4° pour les travaux qui, par leur nature, exigent une surveillance spéciale.

En ce qui concerne la durée et le mode d'utilisation des dérogations, la commission a maintenu ses décisions antérieures, et ouvert un crédit de 60 jours à toutes les industries et un crédit de 90 jours aux industries en plein air.

Les dérogations seront utilisées par jour, dans les conditions actuellement déterminées par le ministère du travail.

L'ÉLECTION DE ROANNE

Le 4^e bureau de la Chambre, chargé d'examiner l'élection de Roanne, a conclu la validation de M. Dechelette, député brévil.

R. P. S.

Il faut nous habituer à lire et à comprendre ces trois lettres : R. P. S., car je ne me trompe, elles feront parler elles.

R. P. S. : répartition proportionnelle scolaire...

Cela revient à dire, si les mots ont entre un sens : répartition entre toutes les écoles, publiques et privées, proportionnellement au chiffre de leurs élèves, des sommes inscrites au budget de l'instruction publique et des subventions ou secours en nature alloués ou distribués par les communes à ces établissements.

Cette R. P. S. serait donc, pour les catholiques, écrasés sous le poids de l'obligation qui leur est faite de subvenir aux dépenses de l'enseignement libre, un allègement considérable de leurs charges fiscales. Et, à ce point de vue déjà, elle est sur nous d'un intérêt sur lequel il est permis, je pense, d'insister.

A un autre point de vue, elle est plus intéressante encore. Et c'est à ce point de vue surtout que les catholiques auront la rigueur de se placer pour revendiquer la R. P. S., parce que c'est le point de vue de justice.

Il est remarquable de constater l'attention que provoque partout, les sympathies qu'elle recueille l'idée de la Répartition proportionnelle scolaire.

Ni la stupidité des sectaires, ni leur fouillage, ne peuvent rien contre elle, car quand elle est juste, et l'idée de la répartition proportionnelle scolaire est une justice dont l'évidence s'impose souverainement à la conscience publique.

Voilà le fait.

Quand les politiques entasseraient sur fait tout le guano de l'île d'Espérou, il n'y resterait pas moins un fait qui les lie et avec lequel ils devront compter.

Le fait, vous disais-je, s'affirme, et, tous les jours, malgré les défaites apparentes, des de justice qu'il exprime prend des racines et fait des complices, dont nous ne parlerons ici même quelque jour.

Je ne vous voudrais signaler aujourd'hui, et ce qui est intéressant, c'est l'étude que publie l'« Action Populaire » de Reims sur cette belle grande question de la R. P. S. Cette brochure, peu coûteuse, et qui n'a pas, je crois, deux cents pages, devrait être dans la main de tous ceux des catholiques, riches d'œuvres, propagandistes, pères de famille qui doit nécessairement intéresser la question vitale pour nous de la liberté d'enseignement.

Cette publication aidera l'idée de justice, ce nous voudrions réaliser par la R. P. S., à faire son chemin. Et ce qui me fait espérer, c'est qu'elle est conçue d'une façon remarquablement intelligente.

L'habileté, si c'en est une, des sectaires qui font obstruction à l'introduction chez nous de la R. P. S., c'est de nous faire croire qu'elle est une impossibilité, une absurdité chimérique, une chose inouïe parmi les peuples civilisés que la diversité des croyances oblige, en matière d'enseignement public, à sauvegarder le respect des diverses confessions religieuses.

Le 208^e d'infanterie au camp de Sisonne. — Les réservistes du 208^e d'infanterie arriveront aujourd'hui, à Saint-Omer. Ils sont au nombre de 2.400. Ils passeront la nuit dans l'ancien pensionnat Saint-Joseph et partiront vendredi matin, par train spécial, pour le camp de Sisonne.

Les officiers sont arrivés mardi à Saint-Omer.

Le « Journal officiel » publie un arrêté aux termes duquel passent : à la direction des services téléphoniques de Paris, M. Cote, inspecteur à Lille ; au service des lignes souterraines à grande distance, M. Fischer, inspecteur à Lille.

ÉCHOS

RETRAITE DU MOIS

La retraite du mois des prêtres aura lieu à Notre-Dame du Haut-Mont, à Mouvaux, vendredi 31 mai. Le premier exercice commence à dix heures et demi.

BIENS VOLÉS

Les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Petite-Synthe sont attribués au bureau de bienfaisance, à l'exception d'une rente de cent francs qui passe à la commune.

CONGRÈS DES CATHOLIQUES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Le bureau du Congrès rappelle que le compte-rendu de la dernière assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais est paru.

Les personnes qui voudraient se procurer ce volume, sont priées d'envoyer sans retard à la Permanence catholiques, 15, rue d'Angleterre, Lille, la somme de 2 fr. 50, prix du compte-rendu.

CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Les syndicats ouvriers sont priés de se réunir au Conseil supérieur du travail.

La liste électorale provisoire, dressée conformément à l'article 12 du décret du 14 mars 1903, modifiée par les décrets des 17 janvier et 4 août 1904, 24 juin 1907, 30 avril 1909 et 27 octobre 1911, est déposée à la mairie de chacune des communes, où elle mentionne des syndicats électeurs. En outre, elle a été adressée aux Bourses du travail ou aux Conseils de prud'hommes.

Les intéressés sont invités à en prendre connaissance.

Les protestations seront reçues par le Préfet du département, jusqu'au 15 juin 1912, délai de rigueur.

PECHERS A LA LIGNE

Fédération régionale des sociétés de pêcheurs à la ligne, riverains et pisciculteurs des départements du Nord et du Pas-de-Calais. — La réunion du comité aura lieu dimanche 2 juin, à 10 h. 1/2 précises, à l'Élysée n° 65, boulevard de la Liberté, à Lille.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal ; Correspondance ; Questions diverses ; Congrès et concours d'Arras ; Permis fédéral.

INFORMATION PARISIENNE

Nous avons raconté, il y a quelques jours à nos lecteurs, l'aventure survenue à un gamin de 9 ans, le petit Dutilleul, de la rue des Urbanistes. L'enfant chantait sur la place des Pastiers, quand vint à passer un auto. Il fit mine de frapper d'une baguette sur les pneus. Le chauffeur, énévéré, empoigna le gamin, le plaça sur son siège, le gratifia d'une paire de gifles et le déposa trois cents mètres plus loin, place de Gand.

Voici comment à son tour, en le commentant, un journal de Paris, et non des moindres, conte l'incident :

« Une automobile, dit-il, passe. Elle s'arrête à la hauteur du petit homme, le heurte par le 2^e pneu sans violence, etc. On s'inquiète, pourtant, au matin, de la disparition du voaliseur ; car il avait disparu de Lille tout autant que de Roubaix. Les heures passeront, les jours. Enfin on le retrouve chez ses parents, un peu fatigué. Les farceurs l'avaient emmené jusqu'à Gand, puis l'avaient relâché. Il était revenu à pied. De Gand à Lille, il y a bien soixante kilomètres. La publication, et punition il y avait, était rude ; la plaisanterie, s'il y avait eu, était boudeuse. »

Et le grand confrère parisien ne se doute pas qu'il y a à Lille une place de Gand. Dans sa gravité peu réfléchie, il ne s'est pas aperçu qu'il ne pouvait y avoir à Gand une place de ce nom, pas plus qu'à Paris une rue de Paris.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A NIEUPORT (Belgique), de la Révérende Mère Victorina, religieuse de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, supérieure de la Maison de Nieuport, décédée de profession religieuse.

La vénérable défunte avait fondé, à Dunkerque, l'école de la rue Vanhan, qu'elle dirigea durant vingt-deux années. Elle en fut expulsée avec ses Sœurs, en 1904, et se retira à Nieuport.

Un service pour le repos de son âme a été célébré en l'église Saint-Martin, à Dunkerque.

Les funérailles de Mme Duchateau, née Elisa Carlier, ont eu lieu, lundi, en l'église de Choisy, au milieu d'une affluence considérable.

Le levée du corps a été faite par M. Duflot, curé d'Obrechies-Choisies, accompagné de MM. Denis, curé de Ferrière-la-Petite, et Herregnt, curé de Damousies.

Le deuil était conduit par M. Ursmar Duchateau et M. Gautier et leurs enfants. Derrière la famille, on remarquait M. le chanoine Dubressé, archiprêtre d'Avesnes, et MM. François et Davril, anciens curés d'Obrechies.

Après l'Evangile, M. le curé, en termes délicats, fit un éloge discret de la défunte, et des vertus chrétiennes de la défunte, aux libéralités de laquelle sont dues l'érection et l'ornementation de l'église de Choisy, et exprima, au nom de la paroisse, sa reconnaissance et ses regrets.

La messe se termina en un moment de grande leçon que contenait la vie simple et profondément religieuse de la défunte qui s'est admirablement fait beaucoup de bien et rester très humble.

Ces paroles firent une profonde impression dans toute l'assistance.

La messe terminée, M. l'archiprêtre chanta l'absoute et conduisit le corps au cimetière, où il fut déposé dans le caveau de la famille.

Nous recommandons aux prières l'âme des défuntes et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jesus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.)

Mardi, à onze heures, a été célébré, en l'église d'HAUBOURDIN, au milieu d'une nombreuse et sympathique assistance, le mariage de Mlle Yvonne Guvelier, fille de M. Albert Guvelier, propriétaire et négociant en vins à Haubourdin, et de Mme Albert Guvelier, née Verley, avec M. Ernest Desprez, minotier à Marquette, fils de Mme veuve Ernest Desprez, née Parent. M. le chanoine Cateau, doyen d'Haubourdin, qui reçut le consentement des jeunes époux, leur adressa une touchante allocution. La Société chorale du Cercle Catholique Saint-Joseph se fit entendre pendant la cérémonie et interpréta avec succès plusieurs morceaux de choix. Les témoins étaient : pour la mariée, M. Albert Guvelier, négociant en vins, son frère, et M. Paul Guvelier, président de la Société des Amis de Dannes, son oncle, pour le marié, M. Louis Desprez, son frère, minotier à Marquette, et M. Maurice Vanderhagen, brasseur au Pont-de-Marcq, son beau-frère. Sa Sainteté Pie X avait envoyé une bénédiction spéciale aux jeunes époux.

Le Cercle Berlioz

Le Cercle Berlioz, présidé par M. Deville, conseiller municipal, président du Comité de la violation de certains articles du règlement, et notamment de la composition irrégulière du jury.

M. Deville a décidé de réserver la prime de 10.000 francs jusqu'après décision du Comité d'organisation, qui examinera la réclamation.

Au cours de l'entrevue, les délégués ont offert de recommencer l'épreuve à Paris, mais alors devant les jurés réunis qui ont siégé dans les deux groupes d'excellence.

Le Cercle Berlioz

Le Cercle Berlioz, présidé par M. Deville, conseiller municipal, président du Comité de la violation de certains articles du règlement, et notamment de la composition irrégulière du jury.

M. Deville a décidé de réserver la prime de 10.000 francs jusqu'après décision du Comité d'organisation, qui examinera la réclamation.

Au cours de l'entrevue, les délégués ont offert de recommencer l'épreuve à Paris, mais alors devant les jurés réunis qui ont siégé dans les deux groupes d'excellence.

Le Cercle Berlioz

Le Cercle Berlioz, présidé par M. Deville, conseiller municipal, président du Comité de la violation de certains articles du règlement, et notamment de la composition irrégulière du jury.

M. Deville a décidé de réserver la prime de 10.000 francs jusqu'après décision du Comité d'organisation, qui examinera la réclamation.

Au cours de l'entrevue, les délégués ont offert de recommencer l'épreuve à Paris, mais alors devant les jurés réunis qui ont siégé dans les deux groupes d'excellence.

Le Cercle Berlioz

Le Cercle Berlioz, présidé par M. Deville, conseiller municipal, président du Comité de la violation de certains articles du règlement, et notamment de la composition irrégulière du jury.

M. Deville a décidé de réserver la prime de 10.000 francs jusqu'après décision du Comité d'organisation, qui examinera la réclamation.

Au cours de l'entrevue, les délégués ont offert de recommencer l'épreuve à Paris, mais alors devant les jurés réunis qui ont siégé dans les deux groupes d'excellence.

Le Cercle Berlioz

Le Cercle Berlioz, présidé par M. Deville, conseiller municipal, président du Comité de la violation de certains articles du règlement, et notamment de la composition irrégulière du jury.

M. Deville a décidé de réserver la prime de 10.000 francs jusqu'après décision du Comité d'organisation, qui examinera la réclamation.

Au cours de l'entrevue, les délégués ont offert de recommencer l'épreuve à Paris, mais alors devant les jurés réunis qui ont siégé dans les deux groupes d'excellence.

Le Cercle Berlioz

Le Cercle Berlioz, présidé par M. Deville, conseiller municipal, président du Comité de la violation de certains articles du règlement, et notamment de la composition irrégulière du jury.

M. Deville a décidé de réserver la prime de 10.000 francs jusqu'après décision du Comité d'organisation, qui examinera la réclamation.

Au cours de l'entrevue, les délégués ont offert de recommencer l'épreuve à Paris, mais alors devant les jurés réunis qui ont siégé dans les deux groupes d'excellence.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de Marez, grièvement blessé à l'arce de la corbeille droite, s'affaissa sans connaissance.

Il fut transporté à l'hospice Gavériaux, où, devant son état grave, on l'alla.

Le docteur Lelieu, mandé en toute hâte, ne put de suite se prononcer sur l'état du blessé, qui perdait le sang en abondance.

Il recommanda surtout une complète immobilité et défendit le transport du blessé à son domicile.

Lundi soir M. Crinon a été déclaré hors de danger.

LE MAIRE DE MARETZ

Dimanche après-midi, M. Louis Crinon, nouveau maire de Marez, assistait, à l'estaminet Pierre Gavériaux, à un tir à l'arbalete.

Un malade, qui venait de tendre son arme et d'y poser la flèche, pressa sur la détente.

La flèche, projetée avec force dans une fausse direction, atteignit M. Crinon, qui se trouva au milieu d'un groupe de curieux.

Le maire de M